



PROJET DE LOI

TRANSPARENCE SALARIALE : UNE ÉTAPE MAJEURE VERS L'ÉGALITÉ !

Conseil des ministres du 10 septembre 2026

Des salaires
plus justes,
une entreprise
plus équitable !



LE CONSEIL DES MINISTRES A EXAMINÉ LE 10 SEPTEMBRE 2026 UN PROJET DE LOI SUR LA TRANSPARENCE SALARIALE

L'objectif : renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
en imposant plus de transparence sur les rémunérations.

CE QU'IL FAUT RETENIR

UNE OBLIGATION DE TRANSPARENCE POUR LES ENTREPRISES

Le projet de loi prévoit que les entreprises devront communiquer des informations sur les niveaux de rémunération, les critères d'évolution salariale et les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, par catégorie de postes.

UN RENFORCEMENT DES OUTILS EXISTANTS

Le texte s'appuie sur la directive européenne 2023/970 et renforce l'index égalité professionnelle en le rendant **plus précis et plus contraignant**. Les entreprises devront publier régulièrement des **données fiables, comparables et accessibles** aux salariés et aux représentants du personnel.

DES MESURES CONCRÈTES EN CAS D'ÉCARTS INJUSTIFIÉS

Lorsque des écarts de rémunération ne peuvent pas être justifiés par des critères objectifs et neutres, l'entreprise devra mettre en place un plan de correction. Des **sanctions financières** pourront être prévues en cas de non-respect de ces obligations.

UN RÔLE RENFORCÉ POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Les élus du personnel auront un **accès élargi aux informations salariales** et pourront être consultés sur les mesures mises en œuvre pour résorber les écarts.

PLUS DE TRANSPARENCE, C'EST PLUS D'ÉGALITÉ !

FO RESTE MOBILISÉ POUR QUE CES DISPOSITIONS SOIENT APPLIQUÉES
DANS TOUTES LES ENTREPRISES DU GROUPE CARREFOUR.



FO

LE SYNDICAT DE VOS DROITS
ET DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

REJOIGNEZ FO !

Ensemble
plus forts
pour demain !

CARREFOUR SUPPLY CHAIN